



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

DECISION

Portant sur la création du Comité pour la qualité À l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef

Le Président de l'Université de Jendouba,

- Vu la loi n°2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n°2017-38 du 02 mai 2017.
- Vu le décret n°2003-1662 du 04 août 2003, portant création de l'Université de Jendouba ;
- Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement.
- Vu les articles 18, 19 et 22 et 41 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant sur la composition et les missions du comité.

Décide

Article premier: Il est créé au sein de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef un comité pour la qualité CQ-ESAK. Ce comité est une Instance pluridisciplinaire et opérationnelle de coordination de la démarche Qualité et Gestion des Risques, garant de la mise en œuvre organisationnelle de la Politique d'assurance Qualité de l'ESAK.

Article 2 : Le Comité CQ-ESAK se compose des membres suivants :

Mme Anissa Riahi	Enseignant, ESAK	Président
Mr Nazih Toumi	Secrétaire général, ESAK	Rapporteur
Mme Hnia Chograni	Enseignante, ESAK	Membre
Mr Beji Sadreddine	Enseignant, ESAK	Membre

Mr	Mohamed Ali Bou Hjar	Administrateur, ESAK	Membre
Mr	Bassem Amri	Etudiante, ESAK	Membre
Mme	Anissa Jabnoun	APIA du Kef	Représentants du monde socio- économique
Mr	Tarek Jarrahi	INGC, Boussalem	

Article 3 Le Comité CQ-ESAK de de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef s'engage de :

- Faire le suivi des programmes de formation et de recherche respectant les priorités nationales selon les spécificités de son établissement et les présenter au comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ ;
- piloter la mise en œuvre de l'évaluation interne et l'élaboration des plans d'action de son établissement;
- piloter les objectifs et axes d'amélioration du programme qualité et gestion des risques de son établissement;
- développer et promouvoir la démarche qualité et planifier des projets d'amélioration de son établissement;
- communiquer et piloter la mise en œuvre des axes d'amélioration auprès son équipe ;
- se réunir avec le comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du son président ;

Article 4 : Ce Comité CQ-ESAK est nommé pour une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée ou modifiée en cas de nouvelles nominations des membres.

Jendouba, le 04 JAN. 2021,



Le Président de l'Université de Jendouba

Pr. Hichem Sebai